



**Mémoire  
de la Coalition des amis du parc Jarry (CAP Jarry)**

**présenté à  
l'Office de consultation publique de Montréal**

**concernant le projet de règlement P-03-093-1  
autorisant l'édification de bâtiments allant jusqu'à 23 mètres  
aux installations de Tennis Canada dans le parc Jarry**

**Montréal, le 10 juin 2010**

## Qui sommes-nous?

La Coalition des amis du parc Jarry (CAP Jarry) est un organisme citoyen ayant pour but de faire la promotion du parc Jarry comme espace vert et public, dédié à la détente et à la pratique des loisirs et des sports extérieurs. La CAP Jarry organise depuis 4 ans maintenant la fête du parc, une journée remplie d'activités pour toute la famille. Elle est aussi l'instigatrice de la corvée du ménage printanier ainsi que de la corvée d'arrachage d'herbe à poux (une lutte que nous sommes en train de gagner car on retrouve, dans le parc, de moins en moins de cette plante envahissante qui est responsable du rhume des foins chez plus de 10% de la population). La CAP Jarry a aussi pris l'initiative de faire du parc, un parc branché et ce, depuis mai 2006. Le parc Jarry est ainsi devenu le premier parc urbain branché du Québec. De plus, la CAP Jarry intervient sur les dossiers qui touchent le parc Jarry, comme la dérogation aux hauteurs permises du projet de Tennis Canada présentement à l'étude.

## Le projet

La demande de Tennis Canada a, en réalité, deux objectifs distincts et séparables:

- **implanter 4 terrains en terre battue,**
- **4 terrains intérieurs additionnels, particulièrement en demande l'hiver.**

L'implantation de 4 terrains en terre battue est directement liée au fait que les installations de Montréal ont été choisies pour établir le Centre national d'entraînement de tennis du Canada. Il semblerait qu'afin de bonifier leur entraînement, les meilleurs jeunes joueurs du pays doivent développer leurs habilités en pratiquant sur des courts en terre battue. De plus, ces terrains seraient disponibles à la population, en dehors des heures d'entraînement de la jeune élite. Ces 4 terrains doivent être utilisables à l'année longue. Nous considérons que **cette demande est justifiable et réalisable à l'intérieur des infrastructures actuelles**, comme discuté plus bas.

La deuxième demande est l'implantation de 4 courts intérieurs additionnels, courts avec grandes fenêtres s'ouvrant l'été. La demande pour des courts intérieurs au Stade UNIPRIX est grande, particulièrement en hiver. Le Stade UNIPRIX offre des tarifs qui défie toute concurrence. Ceci provient, en grande partie, du fait que Tennis Canada bénéficie de conditions avantageuses: il touche des subventions gouvernementales assurant le maintien et le développement des infrastructures et la Ville de Montréal contribue avec une participation financière directe aux frais d'exploitation du centre de tennis ainsi que pour le loyer des locaux des employés d'entretien des parcs et de Tennis Montréal. Cette concurrence que certains pourraient qualifier de déloyale, a contribué à la fermeture des centres de tennis privés des environs, gonflant la demande pour des terrains intérieurs au Stade UNIPRIX. Cette situation entraîne une demande de terrains intérieurs à bas coûts qui ne pourra pratiquement jamais être comblée. Il y avait 8 courts intérieurs en 1996. Ça passe à 12 en 2004, avec une augmentation de superficie du bâtiment 5 625 à 9 000 mètres carrés, une augmentation de 60%. Présentement, ce n'est toujours pas assez et Tennis Canada en propose 16. Quatre courts intérieurs supplémentaires n'apportent donc rien qui n'existe déjà au Stade UNIPRIX. C'est un projet incrémental qui ne réglerait même pas le problème de la demande pour les courts intérieurs avec un accès à coût réduit. **C'est strictement cette demande de 4 courts intérieurs additionnels qui conduit à la**

**construction du 2<sup>e</sup> étage du Stade UNIPRIX** et qui conduit à la dérogation de hauteur maximale présentement à l'étude.

### Les impacts

La dérogation de hauteur du Stade UNIPRIX conduit à deux impacts négatifs très importants:

- ***Un bâtiment plus haut devient omniprésent dans le parc, et ainsi dégrade l'impression de grands espaces et masque plusieurs vues.***
- ***Établissement d'une nouvelle balise en hauteur pour les développements à venir dans le parc Jarry.***

Il est bien connu que les installations de Tennis Canada sont visibles de plusieurs endroits dans le parc. Si on inclut les gigantesques luminaires pour l'éclairage des terrains de tennis extérieurs, on peut dire que ces installations dominent le parc et sont visibles à des kilomètres à la ronde. Beaucoup de citoyens qui fréquentent le parc sont défavorables à un nouvel élément qui viendrait dégrader d'une manière plus importante la qualité panoramique du parc, eux qui font déjà preuve d'une grande tolérance pour les installations actuelles.

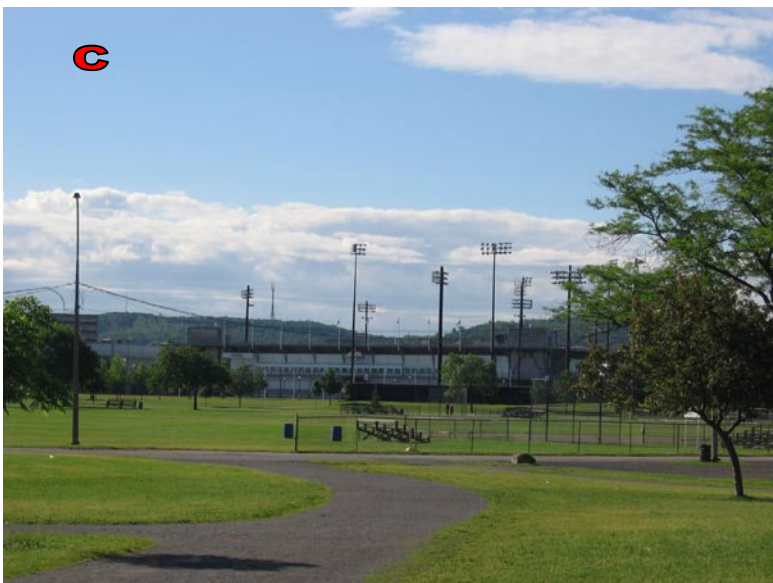
Il apparaît clair à la majorité de citoyens que, d'un point de vue hauteur, le parc Jarry (comme tous les parcs) devrait être dominé par les arbres et qu'il faut à tout prix éviter de construire plus haut que les arbres. Mme André Turenne, représentante de la Direction des grands parcs et de la nature en ville, a indiqué lors de la séance d'information du 18 mai 2010, qu'il n'y avait probablement pas de bâtiment d'une telle hauteur (22,6 mètres) dans un parc comparable au parc Jarry, comme le parc Maisonneuve, le parc Angrignon, le parc Lafontaine... On parle donc d'une première inquiétante pour le parc Jarry mais aussi tous les parcs de Montréal! Le parc Jarry possède cette grande qualité de fournir aux citoyens un espace vaste et ouvert, un sentiment de grandeur que le tissu urbain dense de Villeray - Parc-Extension - Petite-Patrie n'offre nulle part ailleurs. La présence d'un bâtiment de 22,6 mètres, l'équivalent d'un édifice résidentiel d'environ 7 étages, rappelons-le, viendrait dégrader d'une manière irréparable cette grande qualité du parc Jarry.

Le parc est le grand parc de quartier des quartiers Villeray, Parc-Extension et Petite-Patrie. Ces quartiers sont parmi le plus peuplé de la Ville de Montréal. On retrouve une densité de 11 705 habitants/m<sup>2</sup> pour Villeray et de 18 802 habitants/m<sup>2</sup> pour Parc-Extension, comparées à 3 625 habitants/m<sup>2</sup> en moyenne à Montréal (1). Le logement des quartiers se compose essentiellement d'appartements dans des immeubles de moins de 5 étages (91% des logements dans Villeray et 89% dans Parc-Extension (1)). Ce grand nombre de personnes qui n'ont pas accès à des cours privées fait en sorte que le parc Jarry est très fréquenté. De plus, à cause des faibles revenus de plusieurs ménages, le parc est le seul endroit pour échapper à l'urbanité, c'est "la campagne" pour plusieurs familles. Le parc Jarry est le seul équipement de cette envergure dans un secteur où la desserte en espaces verts est très faible. **Il est donc impératif de conserver les qualités de ce parc essentiel à la qualité de vie des citoyens des quartiers environnants. Pour ce faire, la CAP Jarry s'oppose à la construction de tout nouveau bâtiment dans le parc Jarry ainsi qu'à l'expansion, en superficie et/ou en hauteur, des constructions existantes.** Cette vision est cohérente avec le rapport de l'OCPM, lors de la consultation sur "Le nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal", en septembre 2004, qui recommandait "à

la Ville de réaffirmer la primauté de la vocation première des parcs comme espaces publics accessibles et libres de construction, et d'adopter une politique de gestion en conséquence", le parc Jarry étant cité dans ce cas, comme un exemple de parc menacé (2).

Le mont Royal est un emblème de Montréal et les vues sur le mont Royal qu'offre le parc Jarry font partie du patrimoine de Villeray. L'importance de protéger les vues sur le mont Royal est bien ancrée, s'établissant progressivement comme une norme paysagère. Par exemple, en 1984, un promoteur privé désire construire un centre commercial à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et de l'avenue McGill College. Lors de la consultation publique sur le projet, "la préservation de la perspective sur la montagne ressort comme un élément à valoriser sans réserve" et le projet est abandonné (3). C'est une décision avant-gardiste dont les bénéfices s'apprécient encore aujourd'hui. Dans le projet du *Plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Centre*, les urbanistes reconnaissent l'importance du mont Royal – comme point de repère – dans la silhouette de Montréal (3). Dans le bilan de son "Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal" (3), la Commission des biens culturels du Québec conclut en indiquant que "la période récente a été marquée par une volonté des pouvoirs publics de revaloriser le patrimoine historique et naturel du mont Royal, ainsi, les acteurs de l'aménagement cherchent de plus en plus (...) à préserver les percées visuelles depuis et vers la montagne". La zone où il y a une perte de vue partielle du mont Royal à cause du 2<sup>e</sup> étage du Stade UNIPRIX, comme identifiée dans le document du promoteur, est incorrecte; elle est considérablement plus grande. Nous avons inclus 3 photos prises à différents endroits afin de le montrer clairement. Il faut aussi ajouter qu'en présence de feuillus, il peut sembler à ceux qui ne connaissent pas bien le parc que certaines zones du parc n'offrent pas de vues sur le mont Royal. Il faut bien faire attention car l'hiver venue, la chute des feuilles nous dévoile de magnifiques vues additionnelles sur le mont Royal.





Il est intéressant de faire l'historique des projets présentés par Tennis Canada du point de vue des hauteurs demandées; le tableau ci-dessous reproduit les demandes.

|               | Hauteur 2003         | 1 <sup>e</sup> projet 2003 | 2 <sup>e</sup> projet révisé 2004 | Demande 2010 |
|---------------|----------------------|----------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Stade         | 12.7 m               | 23 m                       | 15 m                              | 22.6 m       |
| Court central | 15.6 m               | 23 m                       | 18 m                              | inchangée    |
| Court #1      | structure temporaire | 23 m                       | 15 m                              | inchangée    |

En 2003, Tennis Canada demandait, dans le cadre de la première version de son projet d'expansion, que la hauteur maximale permise devienne 23 mètres pour les 3 bâtiments. Même si aucune des modifications proposées ne conduisait à un édifice de cette hauteur, la demande était faite. Madame Catherine Chauvin, présidente de la commission, et madame Jocelyne Beaudet, commissaire, notaient dans leur rapport de l'OCPM qui recommandait de ne pas accepter le projet de règlement tel que proposé: "on peut s'interroger sur le choix d'une hauteur maximale de 23 mètres sur l'ensemble de la zone du CTPJ". Dans le projet révisé, les hauteurs permises étaient revues à la baisse, une décision saluée par une grande majorité. Il semble que Tennis Canada revient maintenant à la charge pour briser "le plafond de verre" qui protège le parc des développements en hauteur. Nous devons remercier les intervenants qui ont fait que cette limite en hauteur existe toujours.

La conservation de cette balise est absolument essentielle, d'autant plus que la "nouvelle mode" pour les stades de tournois de tennis est d'avoir un toit. Le Melbourne Park (Open d'Australie) et Wimbledon se sont dotés de toit, le Arthur Ashe Stadium (US Open) en discute, Roland-Garros considère ceci comme une priorité. Mais le site de Roland-Garros est à l'étroit (4). "Quand on écoute les différents intervenants, il semble que la délocalisation soit inéluctable à long terme. *«Objectivement, le site actuel a des lacunes en termes d'espace et lorsqu'on le compare aux trois autres Grands Chelems, il existe une vraie nécessité de se développer pour Roland Garros. Il n'y a pas beaucoup d'options sur le site, donc il faut être raisonnable par rapport à cela. Ils doivent trouver une solution et ce sera probablement la délocalisation même si émotionnellement, cela me fait quelque chose»*, explique Justine Henin. *«Quand les nouvelles générations vont arriver, elles n'auront pas connu le stade actuel. Elles connaîtront peut-être un tournoi extraordinaire sur un autre site»*, ajoute Florent Serra. Jo-Wilfried"(4). La situation de Roland-Garros est prémonitoire de ce qui attend le tournoi montréalais. A court ou moyen terme, Tennis Canada devra "moderniser" ses équipements pour conserver le tournoi à Montréal et ceci impliquera la mise en place d'un toit sur le court central, une augmentation significative de la hauteur du bâtiment. Le parc Jarry ne pourra pas permettre un tel aménagement sans compromettre la qualité de vie des citoyens fréquentant le parc. Il faut donc stopper maintenant l'investissement qui se compte en millions de dollars pour développer un site qui a atteint sa maturité, dans un environnement ne laissant plus de place pour l'expansion prévisible future.

### **Les alternatives**

Tennis Canada a étudié 5 scénarios pouvant répondre à leurs deux demandes: i) courts au sol avec structure temporaire, ii) structure au sol dans le stationnement, iii) construction sur pilotis dans le stationnement, iv) construction sur le toit et v) transformation des 4 courts intérieurs construits en 2004, de la surface synthétique actuelle en terre battue.

Sans passer en revue de manière exhaustive les avantages et les désavantages des 5 scénarios, il nous semble important d'établir le comparatif entre le scénario retenu par Tennis Canada (construction sur le toit) et le scénario de la transformation des 4 terrains additionnels de 2004, ce dernier étant celui favorisé par la CAP Jarry.

|   | Construction sur le toit | Transformation des 4 courts intérieurs de 2004, de la surface synthétique en terre battue. |
|---|--------------------------|--|
| Empreinte sur le parc Jarry   | ●                        | ●  |
| Pérennité des installations   | ●                        | ●  |
| Maintien de l'enveloppe du stade et des fonctions existantes  | ●                        | ●  |
| Cohérence avec le caractère architectural du stade  | ●                        | ●  |
| Cohérence avec le plan de développement des installations du stade déposé à l'arrondissement en 2003 <sup>1</sup> | ●                        | ●  |
| Maintien de l'offre de jeu pour les utilisateurs pendant toute l'année  | ●                        | ●  |
| Accès aux courts en terre battue toute l'année  | ●                        | ●  |
| Maintien du nombre d'espaces de stationnement   | ●                        | ●  |
| Modification des vues à partir du parc Jarry et des habitations à proximité <sup>2</sup>                          | ●                        | ●  |
| Modification des niveaux de bruits liés aux activités   | ●                        | ●  |
| Augmentation du nombre de courts intérieurs <sup>3</sup>  | ●                        | ●  |
| Respect du plan directeur du parc Jarry, adopté avec un large consensus en 2008 <sup>4</sup>                      | ●                        | ●  |
| Dérogation aux règlements d'urbanisme en vigueur  | ●                        | ●  |
| Établissement d'un précédent en hauteur pour un parc urbain   | ●                        | ●  |
| Modification des vues à partir du court central durant les compétitions <sup>5</sup>                              | ●                        | ●  |
| Coûts des installations <sup>6</sup>  | ●                        | ●  |

Nous présentons le tableau comparatif de la documentation de Tennis Canada. Nous avons modifié la notation pour en simplifier la lecture (un point vert représentant un avantage et un point rouge, un désavantage). Nous avons corrigé le tableau qui était incorrect pour plusieurs items dans le cas du

scénario 5. Finalement, nous avons ajouté des points que nous semblaient importants (ou que le Comité ad hoc d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Montréal jugeait important), sous la barre à double ligne.

<sup>1</sup> Il est faux de prétendre que la construction d'un 2<sup>e</sup> étage au Stade UNIPRIX est en "cohérence avec le plan de développement des installations du stade déposé à l'arrondissement en 2003" (5). Premièrement, il est clairement indiqué dans ces plans que les 4 terrains prévus sur le toit devaient être extérieurs, amenant une nuisance minimale au niveau de l'impact visuel. La construction d'un 2<sup>e</sup> étage a un impact visuel beaucoup plus grand (lire inacceptable). Deuxièmement, cet agrandissement marquerait pour très longtemps la hauteur du bâtiment. La présence de terrains extérieurs serait beaucoup facilement réversible advenant le cas où leur utilité soit révisée (à la fin de la durée de vie des terrains ou si Tennis Canada décidait de déplacer ses installations dans un lieu moins contraignant). Donc tant au niveau de l'ampleur que de leur marque dans le temps, le projet "terrains extérieurs" et celui "2<sup>e</sup> étage" sont très différents.

Non seulement la construction du 2<sup>e</sup> étage du Stade UNIPRIX n'est pas cohérente avec le plan de développement des installations du stade déposé à l'arrondissement en 2003, mais elle viendrait perturber l'équilibre fragile des différents usages dans le parc. M. Benoît Lacroix, conseiller en aménagement, chef d'équipe à l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension au moment de l'agrandissement de 2003, déclarait lors des consultations publiques de 2003: "d'un point de vue équipe professionnelle, urbanistes, responsables en immobilier, nos collègues architectes paysagistes des parcs, nous sommes, d'un point de vue professionnel, d'avis que lorsque le projet de réaménagement aura été réalisé comme il est montré ici si les autorités donnent suite au projet, nous serons probablement en présence d'un équipement à pleine maturité qui ne pourrait pas, pour l'équilibre du parc, d'un point de vue strictement analyse professionnelle — il pourrait y avoir des choix politiques différents, on en convient — mais d'un point de vue strictement professionnel, pour l'équilibre du parc, nous considérons que l'ensemble qui est réalisé et qui est proposé devant nous avec la place publique, ça constitue un équipement à maturité." (Séance de la soirée du 24 février 2003, Office de consultation publique de Montréal). L'équilibre entre les divers usages du parc Jarry est fragile. Il y a certes le Centre de tennis de Tennis Canada, mais il y a aussi des milliers d'usagers qui y viennent pique-niquer, se détendre, se promener, qui y viennent pour profiter d'un espace vert où l'on respire, où l'on voit loin.

<sup>2</sup> Il faut aussi ajouter que cette construction perturberait de manière importante les vues des résidents habitant les environs du parc. Ceci est particulièrement significatif pour les condominiums de Parc-Extension tout récemment construits le long de la voie ferrée. La construction de ce mur de 22,6 mètres leur faisant face, les isolerait visuellement du parc Jarry. Il est décevant que Mme Mary Deros, conseillère du district Parc-Extension, n'ait pas dénoncé cet aspect négatif considérant que tous s'entendent pour ouvrir le quartier Parc-Extension sur ses environs, ce quartier étant passablement enclavé.

<sup>3</sup> Le nombre de courts intérieurs nécessaire pour répondre à la grande demande hivernale pour des terrains dont les coûts d'accès sont moins élevés qu'ailleurs ne pourra jamais être atteint dans le parc Jarry. Tennis Canada a fait le choix de s'installer à l'intérieur d'un parc, de l'espace vert le plus



important d'un quartier qui présente une des plus basses proportions d'espaces verts à Montréal. Il doit donc évoluer en respectant les obligations associées à ce choix. Si Tennis Canada désire élargir son offre de terrains intérieurs, il faut envisager sérieusement la création d'un second pôle géographique. C'est une situation qui n'est pas inhabituelle. Roland-Garros le considère très sérieusement. Plus près de nous, l'Université de Montréal, à l'étroit sur la Montagne, travaille au développement d'un 2<sup>e</sup> campus à Outremont, réglant les problèmes d'espaces actuels et assurant un potentiel pour les besoins futurs. Un 2<sup>e</sup> pôle permettrait de favoriser la pratique du tennis dans un autre quartier, en dotant celui-ci d'infrastructures de qualité. C'est le seul chemin que peut emprunter Tennis Canada, plutôt que de gruger, petit à petit, année après année, l'espace du parc Jarry.

<sup>4</sup> Le plan directeur d'aménagement du parc Jarry a été adopté par le comité exécutif de la ville de Montréal en avril 2008 après plus de 5 ans de réflexion et de consultations publiques menant à un très large consensus. Dans le plan, on retrouve pour le secteur de tennis: "Poursuivre les aménagements projetés en apportant un soin particulier aux zones d'interface avec le parc." Il n'est nullement question de dérogation de hauteur; le plan directeur est là pour éviter des interventions ponctuelles, sans tenir compte de l'ensemble.

<sup>5</sup> L'avis du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal fait le commentaire suivant ([www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P43/1d.pdf](http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P43/1d.pdf)) "comme aucun bâtiment n'est visible depuis les gradins, les spectateurs ont une expérience exceptionnelle des matches de tennis que rien d'extérieur ne vient distraire. L'ajout d'une nouvelle structure au toit du bâtiment voisin, qui sera visible depuis les gradins du stade, viendra transformer la situation actuelle. Il importe donc qu'une attention tout à fait particulière soit accordée à la composition de cet élément qui apparaîtra dans le champ visuel des spectateurs." Nous reprenons cette préoccupation dans le tableau synthèse. Cependant, nous ajoutons que cet avis est très décevant. Ce comité est préoccupé par l'expérience des spectateurs qui serait altérée par la construction du 2<sup>e</sup> étage du Stade UNIPRIX lors des tournois, deux semaines par année. Rien sur les citoyens qui fréquentent le parc tous les jours de l'année et qui auraient ce bâtiment sous le nez. Rien sur les résidents des environs dont la vue quotidienne inclurait ce bâtiment d'une hauteur inadmissible dans le parc. Cette remarque en dit beaucoup sur le peu d'importance accordée aux Montréalais dans ce dossier et ne traduit pas la réalité qui existe au parc Jarry.

<sup>6</sup> Les coûts sont un aspect fondamental puisque 75% proviennent des fonds publics. Compte tenu des budgets limités, on se doit d'investir après une analyse soignée et détaillée des projets afin d'en maximiser les retombées positives. Dans ce cas, il nous semble que cette analyse soit déficiente. À nulle part fait-on référence aux développements à moyens termes des infrastructures tennistiques requises pour maintenir les tournois à Montréal. Nous devons ajouter que la méconnaissance du dossier par les fonctionnaires municipaux est particulièrement visible dans le sommaire décisionnel de la Ville de Montréal – financement ([www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P43/1f.pdf](http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P43/1f.pdf)). Il est indiqué, comme impact majeur du projet (un des 4 impacts majeurs menant à la décision de financement): "De plus, l'accueil de tournois au Stade Uniprix était limité à la surface dure. Une fois les travaux complétés, le Stade Uniprix pourra accueillir des tournois de la Coupe Davis, Coupe Fed, Challenger, Futures, nationaux et provinciaux sur terre battue." M. Eugène Lapierre, directeur de

Tennis Canada, a indiqué lors de la séance d'information que ceci est complètement incorrect. Comment peut-on accueillir un tournoi majeur avec 4 terrains, sans estrade, sans infrastructure pour les médias? Voici qui illustre les degrés de compréhension et d'analyse limités du projet par les fonctionnaires qui recommandent l'octroi d'une contribution financière maximale de **1 278 720 \$** (taxes incluses) de la ville de Montréal. Il faut convenir que ceci est préoccupant!

Cette grille d'analyse amène à conclure que la meilleure solution est la transformation des 4 courts intérieurs de 2004, de la surface synthétique en terre battue. Excepté pour l'addition de nouveaux terrains de tennis intérieurs, cette solution ne présente que des avantages. **La conversion de 4 terrains intérieurs présente les avantages de fournir l'infrastructure nécessaire à l'entraînement des jeunes athlètes, de respecter le plan d'urbanisme, ne nécessite aucune dérogation et coûte beaucoup moins cher - la construction sera payé à 75% de fonds publics.**

### **Le contexte politique**

Au niveau politique, la vision des parcs et espaces verts à Montréal est en pleine évolution. Les élus reconnaissent progressivement la grande valeur des espaces verts sur la qualité de vie des citoyens. A ce titre, nous soulignons la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement (6), signée le 28 avril dernier par, entre autres, M. Gérald Tremblay, maire de Montréal, et Mme Anie Samson, mairesse de l'arrondissement Villeray – St-Michel – Parc-Extension. Les signataires reconnaissent qu'il "*est primordial d'accorder aux milieux naturels et aux espaces verts, y compris les zones de friches urbaines, une place suffisante en milieu urbanisé en vue de protéger la biodiversité et de favoriser un milieu de vie de qualité*" et que des "*milieux naturels et des espaces verts subissent des pressions multiples qui les fragilisent.*" Ils s'engagent à "*Participer à l'élaboration d'une stratégie de verdissement pour les secteurs publics et privés*". Dans la même veine, il faut mentionner que le développement Cato visant à construire des maisons de ville autour de l'ancien collège Marianopolis a été rejeté à l'unanimité, par le conseil municipal le 20 mai dernier. Avec cette nouvelle vision, aucune nouvelle construction **plus volumineuse** que les immeubles actuels ne pourra être construite. Ce qui vaut pour le mont Royal devrait s'appliquer aussi pour le grand parc des quartiers Villeray, Parc-Extension et Petite Patrie, les résidents ayant certainement les mêmes droits quant à la qualité de leur cadre de vie. Il faut donc encourager les élus à poser les gestes conséquents avec leur paroles et, un avis défavorable à la dérogation en hauteur (et l'augmentation de la volumétrie) du Stade UNIPRIX doit agir comme catalyseur de cette cohérence.

### **Qu'en pensent les citoyens?**

Notre position reflète celle d'un très grand nombre de citoyens qui fréquentent le parc ou qui habitent dans ses environs. Nous avons invité les citoyens à envoyer leur opinions concernant la dérogation en hauteur du Stade UNIPRIX à M. Gérald Tremblay (Union Montréal), maire de Montréal, Mme Anie Samson (Vision Montréal), mairesse de Villeray - St-Michel – Parc-Extension, et M. Richard Bergeron (Projet Montréal), membre du Comité exécutif. Nous joignons quelques réflexions représentatives et l'intégralité des messages est présentée à l'annexe 1.

*"Un bâtiment d'une telle hauteur dénaturerait la nature du parc et changerait son atmosphère. Allez-vous y promener et l'aberration de ce projet vous sautera aux yeux !" Anais Lesne*

*"Ça n'a aucun sens qu'un édifice soit plus haut que les arbres d'un parc!!!" Abeille Tard*

*"un grand nombre d'entre nous, d'âges, d'origines et de niveaux socio-économiques très différents, utilisons le parc sur une base quotidienne, tout au long de l'année. Ce parc nous appartient." Claire Harvey*

*"il faut protéger l'aspect naturel des espaces verts, et non pas les développer en hauteur pour écraser la nature!" Geneviève Beaudet*

*"le parc Jarry est un environnement vert et paisible c'est un oasis nécessaire dans notre ville" Elisabeth Roux*

*"il faut préserver les zones vertes de l'île de Montréal. Ce sont des joyaux qui contribue grandement à notre qualité de vie et la bétonnisation croissante, en hauteur ou en espace au sol, est une contradiction avec la mission même de ce parc." Mathieu Riendeau*

*"Nous ne souhaitons pas que le parc deviennent le parterre d'un centre de tennis." Christiane Mathieu*

*"The view and the feeling of Open Space will be destroyed." Mary McCutcheon*

*"on veut «vendre» le Parc Jarry à l'élite sportive? Honte." Denise Babin*

*"Alors que sur ce toit, on y pourrait mettre des ruches et des fleurs, et faire du miel, planter des arbres, mais non, on ne voit que le béton... C'est triste, très triste..." Philippe Trolliet*

*"La présente est pour vous inciter à prendre tous les moyens pour empêcher ce projet parce qu'il semble s'inscrire dans une bien courte vue de la fonction d'un parc (et possiblement même du développement du tennis à Montréal et au Canada) (...) Improvisation ou agenda caché?" Blaise Rémillard*

*"Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22,6 mètres parce que c'est la ghettoïsation pure et simple de Parc-Extension déjà fortement enclavé!" Martine PAULET*

## En conclusion

### **La CAP Jarry**

- *s'oppose de manière très ferme à l'augmentation en hauteur du Stade UNIPRIX, cette construction étant complètement incompatible avec le développement du parc Jarry comme espace vert et public*
- *favorise la conversion en terre battue des 4 terrains intérieurs construits suite à l'agrandissement de 2004*
- *demande à l'Office de consultation publique de Montréal d'émettre un avis défavorable non équivoque à la dérogation de hauteur, assurant le maintien de la qualité de parc Jarry et envoyant un signal clair quant à la maturité des installations de Tennis Canada et l'absence de potentiel pour leurs développements futurs dans le parc Jarry.*

## Références

- 1- **Portrait des quartiers Parc-Extension et Villeray** par Le groupe de travail sur les portraits des quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension,  
[ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr\\_vill\\_fr/media/documents/Publications\\_portraitparc-extensionF9-2004.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_vill_fr/media/documents/Publications_portraitparc-extensionF9-2004.pdf)  
[ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr\\_vill\\_fr/media/documents/Publications\\_portraitvillerayF\\_09-2004.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_vill_fr/media/documents/Publications_portraitvillerayF_09-2004.pdf)
- 2- **Rapport de consultation publique, Le nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le 23 septembre 2004**  
[www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/41/rapport.pdf](http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/41/rapport.pdf)
- 3- **Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, Commission des biens culturels du Québec, Décembre 2005.**
- 4- **Roland-Garros menacé?** 28 mai 2010, [www.sport24.com/tennis/roland-garros/actualites/roland-garros-menace-383309/](http://www.sport24.com/tennis/roland-garros/actualites/roland-garros-menace-383309/).
- 5- **Documentation de 2003 déposée à l'Office de consultation publique de Montréal concernant Tennis Canada**  
[www2.ville.montreal.qc.ca/dvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp?laPage=projet3.jsp](http://www2.ville.montreal.qc.ca/dvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp?laPage=projet3.jsp)
- 6- **Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal le 28 mai 2010 en faveur de la biodiversité et du verdissement**  
[www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/SBM2010/Declaration\\_8\\_5x11.pdf](http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/SBM2010/Declaration_8_5x11.pdf)

La Coalition des amis du parc Jarry - CAP Jarry,  
C.P.1 Succ. Youville,  
Montréal QC  
H2P 2V2

[info@parcjarry.org](mailto:info@parcjarry.org)

[www.parcjarry.org](http://www.parcjarry.org)

*Mémoire rédigé sous la supervision de Michel Lafleur, membre du CA de la CAP Jarry.*

## **ANNEXE 1 – Messages de citoyens**

De : **Michel Lafleur** Date : 27 mai 2010 16:02 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Bonjour.

Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres parce que le moins qu'on puisse faire, c'est de ne pas augmenter le cadre construit, incluant en hauteur, des parcs.

Bien cordialement,  
Michel Lafleur

De : **Jean-Paul Bassellier** Date : 27 mai 2010 16:39 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que cela nuit à l'aspect général du parc et bloque la vue.

Jean-Paul Bassellier

De : **anaïs lesne** Date : 27 mai 2010 16:53 Objet :

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que ce parc est un élément du patrimoine du quartier, qui offre une qualité de vie précieuse à ses habitants.

Un bâtiment d'une telle hauteur dénaturerait la nature du parc et changerait son atmosphère.

Allez-vous y promener et l'aberration de ce projet vous sautera aux yeux !

Anaïs Lesne

De : **Abeille Tard** Date : 27 mai 2010 17:38 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose à la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que c'est un parc avant tout!

Ça n'a aucun sens qu'un édifice soit plus haut que les arbres d'un parc!!!

Merci!

Abeille Tard

De : **Jacques Allard** Date : 27 mai 2010 17:58 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que le projet diminue la qualité de l'environnement du parc et par le fait même la qualité de l'enironnement des citoyens comme moi qui vit dans ce quartier.

Jacques Allard

De : **Claire Harvey** Date : 27 mai 2010 18:29 Objet : Non à un bâtiment de 22.6 mètres dans le parc Jarry

Je suis résidente du quartier Villeray depuis plus de 10 ans. Le parc Jarry est un espace vert magnifique qui doit à tout prix être préservé. Il est déjà lourdement hypothéqué par le stade Uniprix, pour le bénéfice d'un nombre restreint de citoyens, alors qu'un grand nombre d'entre nous, d'âges, d'origines et de niveaux socio-économiques très différents, utilisons le parc sur une base quotidienne, tout au long de l'année. Ce parc nous appartient. Je m'oppose donc vivement à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres, et à tout autre projet qui viendrait empiéter sur notre espace collectif.

Merci de tenir compte de cette préoccupation citoyenne !

Claire Harvey

De : **Christiane Robitaille** Date : 27 mai 2010 19:55 Objet : parc jarry et autres

Bonjour M. le Maire

à mon tour de vous demander qu'on se rappelle qu'un parc est un parc. De plus en 2010, les quelques espaces verts qui restent sur l'île doivent le rester. Il me semble que nous n'avons plus à expliquer cela à des gens intelligents, éduqués, informés et qui voyagent.

SVP

- Empêchez le développement de Tennis Canada dans le Parc Jarry.
- Demandez le déménagement du poste de police qui pourrait s'installer et s'agrandir ailleurs que dans le parc Jarry.

et pendant qu'on y est d'autres suggestions qui me semblent des évidences:

- La rue Ste-Catherine dans le quartier des spectacles est fermée à la circulation automobile depuis des mois à cause des travaux. Les gens sont habitués à ne plus circuler sur cette rue. Alors pourquoi ne pas en profiter pour la fermer définitivement. Vous avez sûrement remarqué ds vos voyages que les grandes et belles villes du monde ont des places publiques sans voitures. Ce sont les premières places à attirer le tourisme et les "locaux".
- Bixies, bravo pour le projet bixie. Plus de monde à vélo, fantastique. Pour compléter il faudrait aussi réserver plus d'espaces de stationnement pour les vrais utilisateurs de vélos. On ne sait plus où mettre son vélo en ville et chez soi. Sur mon coin de rue, 2 blocs de maisons, il y a plus de 15 vélos, ds nos logemnts, ds les cours sur les balcons. Cela fait 2 ans que je demande au 311 un support à vélos pr le coin de rues Nord-Est Gounod-Foucher. Il y a un immense coin de trottoir. Nous n'en avons toujours pas.

Vous savez ce que l'on se rappelle du maire Bourque ? Le maire qui aimait les arbres. Le reste on a oublié . Y'a de quoi développer beaucoup de sympathie quand on s'intéresse à la qualité de vie des citoyens de la ville. Vous le faites déjà mais je me permets de vous faire d'autres suggestions.

Je n'ai pas inclus l'adresse courriel de Madame Annie Samson. Je me trompe peut-être mais après l'avoir vue ds quelques assemblées, il me semble que ce genre de propos ne l'intéresse nullement. Elle a travaillé fort et longtemps ds le quartier. On peut comprendre qu'un jour un politicien veuille se retirer de la vie publique.

À la personne qui loit ce courriel, merci de m'avoir lue.  
Une citoyenne montréalaise,  
Christiane Robitaille

De : **Eric Daoust** Date : 27 mai 2010 20:18 Objet : Non à un bâtiment de 22,6 mètres dans le parc Jarry

Bonjour,  
Je vous écris cette lettre parce que je m'oppose à la construction du 2ème étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22,6 mètres. Un parc doit conserver sa fonction récréative accessible à toute la population. Il ne doit pas être une réserve foncière pour construire ou agrandir des bâtiments qui ne vont pas de pair avec la vocation d'un parc. C'est l'intérêt de la population qui doit primer au détriment de ceux qui trouvent agréable de travailler dans un parc.  
Éric Daoust

De : **Geneviève Beaudet** Date : 27 mai 2010 20:38 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres parce que :  
☑ il faut protéger l'aspect naturel des espaces verts, et non pas les développer en hauteur pour écraser la nature!  
☑ Il ne faut pas créer de précédents et que les autres espaces verts soient envahis par des bâtisses en hauteur!  
Au contraire, il faut **AUGMENTER le nombre d'espaces verts en ville**, toutes les instances le clament : la Direction de la santé publique, Les coalitions de médecins de famille, les groupes pour l'environnement, les groupes pour les familles.  
Geneviève Beaudet

De : **Geneviève Sicard** Date : 27 mai 2010 21:10 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que...  
Genevieve Sicard

De : **carinne dupont-guay** Date : 27 mai 2010 21:52 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry  
Je m'oppose à la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 mètres parce que...  
Carinne Dupont-Guay  
arrondissement Villeray

De : **Elisabeth Roux** Date : 27 mai 2010 22:32 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que le parc Jarry est un environnement vert et paisible c'est un oasis nécessaire dans notre ville entourée par trop de béton et de voitures.  
Tennis Canada peut construire ailleurs.  
Préservons notre parc pour les générations futures.  
Merci de prendre ma position en considération.  
Élisabeth Roux  
Montréal

De : **Mathieu Riendeau** Date : 28 mai 2010 07:08 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce qu'il faut préserver les zones vertes de l'île de Montréal. Ce sont des joyaux qui contribue grandement à notre qualité de vie et la bétonnisation croissante, en hauteur ou en espace au sol, est une contradiction avec la mission même de ce parc. Cessons de toujours faire le choix du béton, préservons ce vert.

Mathieu Riendeau

De : **Claudette Perreaut** Date : 28 mai 2010 07:16 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que... je veux préserver tout les espaces verts, y compris la vue qu'on en a, le parc ne sert pas juste au gnes du tennis.

Gilles Lortie

De : **Christiane Mathieu** Date : 28 mai 2010 08:42 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que...je considère qu'un parc doit rester un parc, sans édifice, ou du moins ceux-ci doivent se fondre dans la verdure et non être visible à des kilomètres.

À tous les jours ce parc est envahit par des centaines de citoyens qui y trouve le repos, y mangent et s'y amusent. Nous ne souhaitons pas que le parc deviennent le parterre d'un centre de tennis.

Christiane Mathieu

From: **Plante, André** Date: 2010/5/28 Subject: Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que...

André Plante

De : **Steflyne Thorang** Date : 28 mai 2010 10:16 Objet : NON à la construction dans les parcs, OUI à la protection des espaces verts à Montréal

Bonjour,

Je m'oppose aux constructions prévues dans le parc Jarry : nouveau bâtiment pour le poste de police et projet d'expansion de Tennis Canada pour le Stade UNIPRIX.

Je considère qu'il est primordial de protéger les espaces verts dans une ville ou la circulation automobile n'a fait qu'augmenter au cours des années.

Je pense à nos enfants et je veux leur laisser un air sain et un espace de vie agréable. Cordialement,

stephane thorez

De : **Mary McCutcheon** Date : 28 mai 2010 12:04 Objet : Re: Un bâtiment de 22.6 mètres de haut dans le parc Jarry? Il faut réagir!

Hi,

Alors, ici j'ajoute mon argument contre l'étage (LES étages) suppléments. C'est le fait que MAINTENANT quand on est dans le parc et regard tout autour, on peut voir à l'horizon le "outline" du crête de la Montagne vers le sud et l'ouest.

Si l'addition est installée au stade, c'est vue -- essentiel pour l'appréciation géographique du lieu-- sera brisée.

Il y aura enclousonnement au lieu du sens de libération, le but primaire d'un parc naturel.

The view and the feeling of Open Space will be destroyed.

Mary McCutcheon

De : **SIMON RIVEST** Date : 28 mai 2010 11:45 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que un espace vert a besoin d'espace aérien. C'est un espace de vie, un hiatus dans la ville qui n'a pas à être ceinturer de béton aussi présent.

merci.

Simon Rivest

De : **Denise Babin MAISON** Date : 28 mai 2010 11:05 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Pourtant, je viens de recevoir au beau dépliant vantant les atouts des Grands Parcs de Montréal... et là, on veut «vendre» le Parc Jarry à l'élite sportive? Honte.

De plus, n'avons-nous pas appris notre leçon avec la construction du poste de police?

Je m'oppose donc à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres.

Je passe beaucoup de temps dans cet îlot de fraîcheur qu'est le Parc Jarry. Je travaille tout près et j'ai plusieurs amies dans Parc Extension.

Denise Babin

De : **Michael Schmitt** Date : 30 mai 2010 20:00 Objet : Fw: Projet(s) de construction dans le Parc Jarry

Mesdames, Messieurs,

Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres parce que ce parc est une denrée rare, et devrait rester un espace VERT.

Même si je comprends les besoins de nos sportifs de haut niveau, ce projet avec sa hauteur de 22.6m n'a pas sa place au Parc Jarry.

Après le coup du poste 31, dans lequel les élus ont nullement considéré l'opinion exprimée par des dizaines de citoyens contre l'agrandissement, je vous exhorte de respecter la volonté de centaines de riverains qui souhaitent garder "leur" parc intact dans le dossier de Tennis Canada.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite des bonnes décisions dans l'intérêt de vos électeurs.

Michael Schmitt

De : **Philippe Trolliet** Date : 29 mai 2010 11:47 Objet : Non à un bâtiment de 22.6 mètres dans le parc Jarry

Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres parce que... oh ! pour toutes ces raisons, et d'autres encore. Alors que sur ce toit, on y pourrait mettre des ruches et des fleurs, et faire du miel, planter des arbres, mais non, on ne voit que le béton... C'est triste, très triste...

Philippe Trolliet

qui flâne ce parc depuis des années et espère le flâner bien d'autres encore, et qui n'a plus grand espoir en ceux qui se disent nos « dirigeants » et qui se laissent diriger par...

De : **Sébastien Marengo** Date : 31 mai 2010 17:41 Objet : Non à un bâtiment de 22,6 mètres dans le parc Jarry

Madame,  
Messieurs,

Je m'oppose à l'ajout d'un deuxième étage au Stade Uniprix, qui porterait la hauteur du bâtiment à 22,6 mètres. En effet, un tel aménagement aurait deux impacts négatifs majeurs:

- Il bloquerait la vue aux citoyens fréquentant le parc et aux résidents des environs immédiats, car le bâtiment serait plus haut que tout dans le parc, même les arbres! Ceci inclut la vue sur le Mont-Royal, dans tout le secteur à proximité de l'aire de jeux des enfants.
- Il établirait une nouvelle balise en hauteur pour les développements à venir dans le parc Jarry et dans les autres parcs de Montréal. La représentante de la Direction des grands parcs et de la nature en ville a indiqué qu'il n'y avait probablement pas de bâtiment d'une telle hauteur dans un parc comparable au parc Jarry, comme le parc Maisonneuve, le parc Angrignon, le parc Lafontaine. On parle d'une première inquiétante pour le parc Jarry, mais aussi pour tous les parcs de Montréal!

On pourrait très bien convertir les quatre courts intérieurs construits en 2004 en terre battue. Une telle solution présente les avantages de fournir l'infrastructure nécessaire à l'entraînement des athlètes, de respecter le plan d'urbanisme, de ne nécessiter aucune dérogation et de coûter beaucoup moins cher -- il ne faut pas oublier que les travaux seraient payés à 75% par des fonds publics.

La construction d'un deuxième étage fournirait quatre courts additionnels, mais à quel coût? Une construction de 22,6 mètres de haut dans le parc Jarry!



Recevez, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.  
Sébastien Marengo

De : **Beaudin Pierre** Date : 31 mai 2010 12:50 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Bonjour,

Je m'appelle Pierre Beaudin et je vie dans le quartier Villeray depuis 13 ans et j'ai choisi ce quartier pour tout beaucoup de considération, dont celui d'être à proximité du Parc Jarry.

Je m'oppose donc a la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment a 22.6 mètres parce que j'ai à cœur de garder un espace vert et intact dans un espace urbain qui prend de plus en plus d'expansion.

À court terme, cela ne changera rien, mais en moyen et long terme, il sera rentable d'avoir un endroit où il fait bon vivre et proche d'un espace vert protégé.

Merci de considérer cet argument afin d'interdire l'expansion voulue de Tennis Canada.

Pierre Beaudin

**Geneviève Veilleux** Date : 31 mai 2010 23:29 Objet : Non à Tennis Canada

Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22,6 mètres parce que je souhaite préserver la beauté exceptionnelle du parc Jarry et qu'un bâtiment d'une telle hauteur viendrait l'entacher, incontestablement. Et des parcs aussi beaux et fonctionnels, il faut les préserver. Montréal n'en regorge pas. Le quartier Villeray non plus, bien évidemment.

Geneviève Veilleux, grande utilisatrice du parc Jarry

Résidente de Villeray

De : **Blaise Rémillard** Date : 31 mai 2010 23:41 Objet : Agrandissement du Stade Uniprix

Bonjour,

On m'a informé de la volonté de Tennis Canada d'obtenir une permission d'agrandir ses installations, pour une deuxième fois en moins de 10 ans, afin de construire des terrains destinés à l'entraînement. La présente est pour vous inciter à prendre tous les moyens pour empêcher ce projet parce qu'il semble s'inscrire dans une bien courte vue de la fonction d'un parc (et possiblement même du développement du tennis à Montréal et au Canada) et que d'autres solutions existent.

### **Improvisation ou agenda caché?**

En effet, le choix d'un parc pour des projets d'agrandissement successifs d'installations, rapidement inadéquates, m'inspire la plus grande méfiance face à ce projet. Lorsqu'on parle d'un espace vert et public de l'importance du Parc Jarry, l'expérience nous montre qu'il s'agit d'une richesse collective dont la vision devrait porter sur 50 ans, voire sur plusieurs centaines d'années, afin de réaliser sa pleine valeur sur la qualité de vie des citoyens. C'est notamment le cas dans des métropoles comme Londres ou New-York. Il en va de même lors qu'on parle d'investissements publics dans des installations sportives de l'ampleur du stade Jarry.

Je m'interroge donc sur le plan de développement à long terme du parc Jarry et des installations de tennis, notamment sur leur acceptabilité en regard de la préservation des espaces verts et de la mise en valeur du patrimoine visuel de ma ville, de mon arrondissement et de mon quartier. Quel est donc l'utilité de développer des équipements d'entraînement d'élite au Parc Jarry? Pourquoi ces équipements ne sont-ils pas aménagés dans des zones déjà bâties? Par exemple, des centres d'escalades s'installent dans les bâtisses industrielles désaffectées avec beaucoup de succès. Le Stade Olympique, équipement logique pour la pratique sportive d'élite s'il en est, n'est-il pas outrageusement sous-occupé?

Il me semble que le manque de recours à des solutions alternatives au choix de développer d'avantage dans le Parc Jarry fait preuve d'une minimisation de son impact dans la qualité de vie des citoyens de la ville. Un parc de cette ampleur, lorsqu'il est adéquatement mis en valeur, est appelé à devenir une richesse inestimable pour les citoyens, et par ricochet pour les secteurs immobiliers, commerciaux et touristiques du quartier et de la ville.

On pourrait aussi interroger sur la clairvoyance des promoteurs et décideurs lorsque les uns et les autres ne s'entendent pas sur la fonction. Il semble en effet, selon CAP Jarry que des fonctionnaires aient compris à tort que ces terrains participeront à faire rayonner davantage Montréal comme ville de tennis alors que ce n'est pas le cas. Le but final est-il d'agrandir les installations par petits bouts jusqu'à satisfaction des critères des grands tournois ou est-il de construire platement trois terrains d'entraînement?

En somme, j'ai la conviction que ce projet d'espaces d'entraînement n'est pas à la hauteur de l'utilisation de lieux comme celui du parc Jarry. Aussi je crois fermement que l'espace du parc Jarry ne pourra jamais répondre aux hautes aspirations légitimes des gens de tennis à Montréal et qu'il serait préférable d'envisager d'autres sites pour permettre l'accueil d'éventuels tournois de grande envergure dans notre ville si telle est leur visée.

Sur ce au risque de me répéter, je vous enjoins de ne pas permettre la construction de ces nouveaux espaces qui ne répondront, au final, aux intérêts de personne.

Cordialement,  
Blaise Rémillard

From: **Caroline Guay** Date: 2010/6/4 Subject: Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que...  
Caroline Guay

From: **carlos gomes** Date: 2010/6/4 Subject: Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Je m'oppose a la construction du 2e etage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du batiment a 22.6 metres parce que...

De : **Didier Delfolie-Noulin** Date : 1 juin 2010 14:49 Objet : Non a un batiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Madame, Messieurs

Je m'oppose par la présente à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres.

Cette construction, par ailleurs très coûteuse et non indispensable...et plus haute que tout dans le parc, viendra en effet masquer plusieurs vues -dont celles sur le Mont-Royal- des citoyens fréquentant le parc et des résidents des environs immédiats.

Par ailleurs ce bâtiment établirait une nouvelle balise en hauteur pour les développements à venir dans le parc Jarry... et dans les autres parcs de Montréal. Et ceci est donc très préoccupant pour le parc Jarry bien sur, mais aussi tous les autres parcs de Montréal!

Enfin, d'autres alternatives sont envisageables, moins dommageables et de plus bien moins coûteuses.

Après le projet d'agrandissement du poste de police PDQ 31, cette nouvelle emprise sur le parc Jarry est une nouvelle atteinte flagrante à la qualité de vie des citoyens du quartier et doit donc être clairement rejetée.

Didier Delfolie-Noulin

De : **valérie bloch** Date : 2 juin 2010 15:03 Objet : défense du parc Jarry et des environs

Madame, Messieurs,

Je m'oppose par la présente à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres.

Cette construction, par ailleurs très coûteuse n'est pas indispensable...

Plus haute que tout autre construction dans le parc, elle viendrait masquer plusieurs vues -dont celles sur le Mont-Royal- aux citoyens fréquentant le parc et aux résidents des environs immédiats.

Par ailleurs ce bâtiment établirait une nouvelle balise en hauteur pour les développements à venir dans le parc Jarry et alentours et dans les autres parcs de Montréal. Ceci est donc très préoccupant pour le parc Jarry bien sur, mais aussi tous les autres parcs de Montréal!

Enfin, d'autres alternatives sont envisageables, moins dommageables et de plus bien moins coûteuses.

Après le projet d'agrandissement du poste de police PDQ 31, cette nouvelle emprise sur le parc Jarry est une nouvelle atteinte flagrante à la qualité de vie des citoyens du quartier et doit donc être clairement rejetée.

Valérie Bloch

De : **Faiz Abhuani** Date : 3 juin 2010 12:56 Objet : Re: Un bâtiment de 22.6 mètres de haut dans le parc Jarry? Il faut réagir!

Je suis en désaccord avec toute augmentation des installations tennis-stade au parc Jarry.

faiz abhuani - parc-extension

De : **Amber Berson** Date : 3 juin 2010 13:05 Objet : Re: Non à un bâtiment de 22.6 mètres dans le parc Jarry

Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres, parce que le parc est déjà trop développé comme ça et peine à offrir des aires d'activité pour tous les sports et loisirs qui y sont pratiqués. Avec le poste de police et Tennis Canada qui en veulent toujours plus, le terrain qui reste doit être préservé pour la population locale (mon conjoint et moi inclus) qui n'a pas accès à d'autres aires de loisirs. Surtout que quand le parc est le plus achalandé (en été), nous devons céder encore plus de terrain et de quiétude à la Coupe Rogers. SVP, trouvez moyen d'aider Tennis Canada à satisfaire leur besoin d'espace sans empiéter d'avantage sur notre bien publique. Merci !

Amber Berson  
Montreal,

De : **Sasha Dyck** Date : 3 juin 2010 12:31 Objet : Non à un bâtiment de 22.6 mètres dans le parc Jarry

Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres, parce que le parc est déjà trop développé comme ça et peine à offrir des aires d'activité pour tous les sports et loisirs qui y sont pratiqués. Avec le poste de police et Tennis Canada qui en veulent toujours plus, le terrain qui reste doit être préservé pour la population locale (ma conjointe et moi inclus) qui n'a pas accès à d'autres aires de loisirs. Surtout que quand le parc est le plus achalandé (en été), nous devons céder encore plus de terrain et de quiétude à la Coupe Rogers. SVP, trouvez moyen d'aider Tennis Canada à satisfaire leur besoin d'espace sans empiéter d'avantage sur notre bien publique. Merci !

Sasha Dyck  
Montreal,

De : **Lessard Danielle** Date : 3 juin 2010 13:24 Objet : Non à un bâtiment de 22.6 mètres dans le parc Jarry

Bonjour,  
Comme citoyenne de Parc Extension, je vous écris parce que je viens d'en apprendre un peu plus sur le projet d'agrandissement de Tennis Canada. **Je m'oppose à la construction du 2ième étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 mètres.** Il est inadmissible que vous acquiesciez à cette demande sans considérer l'impact de la construction sur l'environnement du parc et des citoyens qui le fréquentent.  
Le parc Jarry est un oasis de paix pour les oreilles et les yeux de la population et la hauteur du bâtiment viendra le troubler. Ce parc doit être conservé dans son intégrité.  
Merci pour la demande que je vous formule en mon nom et aux noms de mes enfants et amis.  
Danielle Lessard

De : **Alain Bourgault** Date : 3 juin 2010 14:09 Objet : Non a un bâtiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Madame, Monsieur,  
Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 metres parce que:  
- Le parc Jarry ressemble de moins en moins à un parc naturel avec toutes ces infrastructures sportives, pylones, lampadaires, surfaces synthétiques, clôtures. Verrait-on la même chose au parc Lafontaine?  
- Suffisamment de mes taxes municipales et impôts ont été donnés à ce centre de tennis pour construire des gros bâtiments qui servent 2 semaines par année (même si cet ajout sera utilisé toute l'année).  
- Le bâtiment couvert est déjà assez imposant visuellement sans ajouter un deuxième étage.  
- Je crois que les gens à qui je donne mon vote devraient faire leur travail de représenter les citoyens et leurs opinions.

Merci.  
Alain Bourgault,

De : **Isabelle LeBire** Date : 3 juin 2010 14:30 Objet : Non a un bâtiment de 22.6 metres dans le parc Jarry

Bonjour à vous,

Ce message est de très grand intérêt, car il concerne l'opinion d'une citoyenne et sûrement celui de plusieurs autres. Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22.6 metres parce que je ne

souhaite pas avoir un obstacle de plus dans mon interaction avec la nature. Le parc Jarry est un des seuls endroits qui comportent un espace vert où tous les citoyen-nes peuvent s'y rassembler.

En espérant que mon message recevra l'attention auquel il a droit,  
Merci,  
Isabelle Lebire  
Résidente de Parc-Extension, montréalaise d'origine

De : **Martine Paulet** Date : 3 juin 2010 15:36 Objet : Non à un bâtiment de 22,6 mètres dans le parc Jarry

Je m'oppose à la construction du 2e étage du Stade UNIPRIX, portant la hauteur du bâtiment à 22,6 mètres parce que c'est la ghettoïsation pure et simple de Parc-Extension déjà fortement enclavé!

Martine PAULET, citoyenne de Parc-Extension,

De : **Claude Jourdain** Date : 6 juin 2010 12:39 Objet : Opposition au projet dans le Parc Jarry - Tennis Canada

Bonjour,  
Premièrement, je trouve que la date de consultation - le 16 juin - est bien mal placée pour permettre aux citoyens d'aller s'exprimer à la Commission. Est-ce que le projet est si urgent qu'il ne pouvait attendre à l'automne ?

Je suis résident de la rue Faillon ouest et je crois que le projet de Tennis Canada ne sera pas un atout pour le Parc Jarry. Je trouve que les bâtiments sont assez hauts tel qu'ils sont. Le fait d'accorder une dérogation pour accroître la hauteur permise ne fera qu'encourager le promoteur existant ou d'éventuels autres promoteurs à s'ajuster à cette hauteur si elle était accordée.

Quand je vois ce qui a été permis au stade Percival Molson sur la montagne pour les Alouettes, je trouve que la Ville devrait être très prudente avant d'accepter de dépasser les hauteurs permises. En effet, pour les piétons qui passent à proximité de ce stade rehaussé, c'est vraiment inesthétique. C'est ce que je crains qui arriverait si on permettait à Tennis Canada de réaliser leur projet. L'équilibre du parc est menacé par ce projet.

S'il est nécessaire de faire des courts en terre battue, qu'ils transforment des courts existants en dur pour en faire quelques-uns en terre battue. Le fait d'installer une terrasse sur le toit soulève aussi des questions. Est-ce que Tennis Canada va en profiter pour faire des événements qui ne relèvent pas du tennis ? Est-ce que les résidents en face vont subir des nuisances supplémentaires ?

Je suis donc opposé à ce que la Ville accorde la hauteur demandé par le promoteur.

Merci de votre attention.  
Claude Jourdain